1re année — No 2 DLP -8-12-60 000058 Décembre 1960

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Tél. 72-58-72)

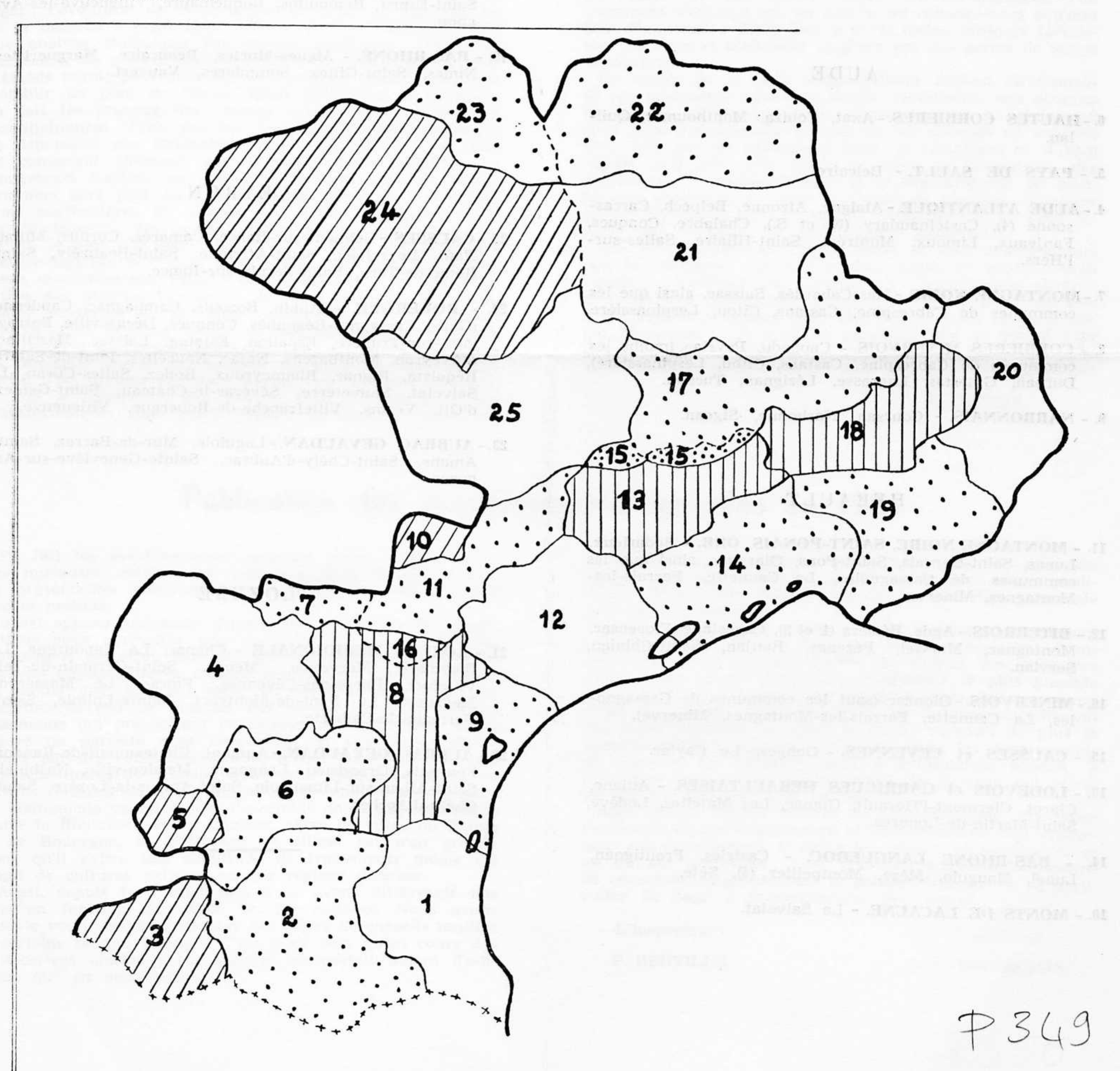
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.

C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL

12 NF



P 349

NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES

PYRENEES-ORIENTALES

3. - **CAPCIR, CERDAGNE.** - Mont-Louis, Saillagouse.

2. - **CONFLENT, VALLESPIR, FENOUILLEDES, HAUTES CORBIERES.** - Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Vinça.

1. - **PLAINE du ROUSSILLON.** - Argelès-sur-Mer, Millas, Perpignan (O. et E.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Thuir.

AUDE

6. - **HAUTES CORBIERES.** - Axat, Couiza, Monthoumet, Quillan.

5. - **PAYS DE SAULT.** - Belcaire.

4. - **AUDE ATLANTIQUE.** - Alaigne, Alzonne, Belpech, Carcassonne (4), Castelnaudary (N. et S.), Chalabre, Conques, Fanjeaux, Limoux, Montréal, Saint-Hilaire, Salles-sur-l'Hers.

7. - **MONTAGNE NOIRE.** - Mas-Cabardès, Saissac, ainsi que les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière.

8. - **CORBIERES MINERVOIS.** - Capendu, Peyriac (moins les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière), Durban, Ginestas, Lagrasse, Lézignan, Tuchan.

9. - **NARBONNAIS.** - Coursan, Narbonne, Sigean.

HERAULT

11. - **MONTAGNE NOIRE, SAINT-PONAIS, ORB.** - Bédarieux, Lunas, Saint-Gervais, Saint-Pons, Olargues, ainsi que les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve.

12. - **BITERROIS.** - Agde, Béziers (1 et 2), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Servian.

16. - **MINERVOIS.** - Olonzac (sauf les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve).

15. - **CAUSSES et CEVENNES.** - Ganges, Le Caylar.

13. - **LODEVOIS et GARRIGUES HERAULTAISES.** - Aniane, Claret, Clermont-l'Hérault, Gignac, Les Matelles, Lodève, Saint-Martin-de-Londres.

14. - **BAS-RHONE LANGUEDOC.** - Castries, Frontignan, Lunel, Mauguio, Mèze, Montpellier (4), Sète.

10. - **MONTS DE LACAUNE.** - La Salvetat.

GARD

17. - **CEVENNES.** - Anduze, Alzon, Alès, Barjac, Bessèges, Genolhac, La Grand'Combe, Le Vigan, Lasalle, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Trêves, Valleraugue.

18. - **GARRIGUES et VALLEES GARDOISES.** - Lédignan, Lussan, Quissac, Saint-Chaptes, Saint-Hippolyte, Saint-Mamert, Sauve, Uzès, Vézenobres.

20. - **VALLEE DU RHONE.** - Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon.

19. - **BAS-RHONE.** - Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nimes, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert.

AVEYRON

25. - **CAUSSES.** - Belmont-sur-Rance, Camarès, Cornus, Millau, Nant, Peyreleau, Saint-Affrique, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance.

24. - **ROUERGUE.** - Aubin, Bozouls, Campagnac, Capdenac, (Gare), Cassagnes-Bégonhès, Conques, Décazeville, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Estaing, Laissac, Marcillac-d'Aveyron, Montbazens, Najac, Naucelles, Pont-de-Salars, Réquista, Rignac, Rieupeyroux, Rodez, Salles-Curan, La Salvetat, Sauveterre, Sévérac-le-Château, Saint-Geniez-d'Olt, Vezins, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve.

23. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Laguiole, Mur-de-Barrez, Saint-Amans, Saint-Chély-d'Aubrac, Sainte-Geneviève-sur-Argence.

LOZERE

21. - **LOZERE MERIDIONALE.** - Chanac, La Canourgue, Le Bleymard, Marvejols, Mende, Saint-Germain-du-Teil, Villefort, Barre-des-Cévennes, Florac, Le Massegros, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte.

22. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Aumont, Châteauneuf-de-Randon, Fournels, Grandrieu, Langogne, Malzieu-ville, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans-la-Lozère, Saint-Chély-d'Apcher.

Limites et inconvénients des « Calendriers de traitements »

On peut se demander quels risques court un agriculteur ou un arboriculteur qui ignore les Stations d'Avertissements Agricoles ou croit pouvoir se passer de leurs conseils. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ceux, de plus en plus rares, qui prétendraient cultiver et récolter en négligeant totalement les problèmes phytosanitaires ; ils sauraient bien vite ce qui leur en coûterait. Mais beaucoup pensent encore qu'il leur suffit de s'en remettre à ces « calendriers de **traitements** » aussi commodes à consulter que l'est l'almanach des Postes et Télégraphes si l'on veut savoir quel dimanche d'avril tombera Pâques ou quel jour de la semaine devra se fêter tel anniversaire.

En vérité ces calendriers de traitements et autres méthodes dites « d'assurance », dont il convient de mesurer les limites, ne vont pas sans graves inconvénients. Les plus sérieuses de ces méthodes ne peuvent être fondées, en effet, que sur trois facteurs : les stades végétatifs de la plante à protéger ; l'évolution de cette plante et celle de l'insecte ou de la maladie à combattre, l'une et l'autre établies d'après une analyse statistique des années antérieures ; la durée d'efficacité du produit préconisé. On peut penser qu'une telle méthode aurait pour avantage de permettre aux agriculteurs d'établir un plan de travail assez longtemps à l'avance ; en fait les travaux des champs quels qu'ils soient sont essentiellement réglés par les conditions météorologiques et ne dépendent pas strictement d'un « calendrier ». De plus, on comprend aisément que l'efficacité des méthodes de traitements fondées sur les trois facteurs indiqués précédemment sera plus ou moins grande selon que les conditions particulières de l'année en cours se rapprocheront ou s'éloigneront des normes d'une année « moyenne ». Or, on ne le sait que trop, sous notre climat, les conditions météorologiques de chaque saison (pluviosité, humidité, sécheresse, ensoleillement, vents...) dont dépendent à la fois l'évolution des plantes, l'évolution de leurs ennemis, les possibilités pratiques et la durée d'efficacité des traitements antiparasites, peuvent varier considérablement par rapport aux données moyennes basées sur les statistiques des trente ou cinquante années précédentes. En outre la durée d'efficacité d'un produit constitue parfois une garantie illusoire, si l'on a affaire à des plantes dont l'évolution et les transformations sont assez rapides (croissance rapide du feuillage par exemple après un traitement). Enfin la plupart des ennemis des cultures sont loin de connaître un rythme régulier dans leurs manifestations à l'égard des plantes auxquelles ils s'attaquent : de courtes phases très dangereuses peuvent alterner avec des paliers assez calmes.

Les techniques dites d'assurances et les calendriers de traitements établis plusieurs mois à l'avance peuvent donc faire courir au producteur plusieurs risques : trop traiter en période peu dangereuse (traitements inutiles) ; ne pas assez traiter en périodes critiques (traitements insuffisants) ; traiter avec un certain décalage sur l'évolution d'un ennemi des cultures ou de sa plante-hôte (traitements à contretemps). Un traitement exécuté à contre-temps peut avoir non seulement l'inconvénient d'être inefficace à l'égard d'un insecte ou d'une maladie, mais celui d'être nuisible à la plante même que l'on désire protéger. Lorsque l'un ou l'autre de ces divers risques se matérialisent, l'un n'excluant d'ailleurs pas les autres, les conséquences peuvent être désastreuses. Elles sont pour le moins toujours fâcheuses, car elles se traduisent toujours par des pertes de temps et d'argent.

Le succès de la lutte antiparasitaire dépend étroitement de son adaptation constante, disons quotidienne, aux données biologiques, phénologiques et climatiques de la région où cette lutte est conduite. L'étude de ces données ne pourrait être faite par un agriculteur isolé, si compétent et si bien équipé qu'il soit ; elle exige, en effet, un laboratoire, des spécialistes, le rassemblement et le dépouillement de nombreuses observations : c'est ce travail de synthèse, d'analyse et de prévisions qui a justifié l'organisation et l'équipement des Stations d'Avertissements Agricoles.

Les avis donnés aux agriculteurs et aux arboriculteurs par les Stations d'Avertissements Agricoles sont-ils pour autant infaillibles ? Par ailleurs, les agriculteurs abonnés aux Stations peuvent-ils interpréter ou adapter les avis qu'ils reçoivent, établis pour une région assez large, à leur cas particulier ? Ce sont les questions que se posent sans doute parfois la plupart de nos lecteurs, auxquelles nous nous efforcerons de répondre dans une prochaine chronique.

R. DIVOUX.

Publication des avertissements agricoles en 1961

En 1961 les avertissements agricoles seront publiés selon des modalités entièrement nouvelles dont le changement de présentation intervenu depuis septembre 1960 n'a été que le prélude.

Il est apparu nécessaire d'augmenter le rythme des publications pour permettre une meilleure information de nos abonnés. A cet effet, tous nos abonnés recevront des informations phytosanitaires d'ordre général qui seront publiées au moins une fois par mois au recto et au verso des bulletins de couleur blanche. Par contre les notes **d'avertissements** qui préconisent l'exécution de traitements précis contre un parasite dont l'évolution est strictement déterminée par des conditions locales, feront l'objet de bulletins supplémentaires de couleur, édités pour chaque département.

Nous redisons qu'il est impossible de publier des conseils de traitements valables pour l'ensemble de la circonscription. Entre le Roussillon et les Causses, entre la vallée du Rhône et le Rouergue, la différence de climat est trop grande pour qu'il existe une similitude de traitements même s'il s'agit de cultures existant en ces régions diverses.

Aussi, depuis fort longtemps, nous avons différencié nos avis en fonction du climat et des cultures. Nous avons ensuite voulu éviter d'adresser des pages de conseils inutiles à certains de nos lecteurs. C'est pour cela qu'au cours des 6 dernières années notre bulletin comportait autant d'éditions que de sous-régions.

Cependant il est apparu après l'expérience de plusieurs années que nous devions améliorer encore notre publication. Nous avons donc adopté la formule départementale pour nos suppléments.

En conséquence nous avons modifié légèrement la nomenclature des sous-régions. Mais les divisions nouvelles épousent dans leurs grandes lignes les limites des anciennes zones ; nous avons voulu nous conformer le plus possible à la terminologie adoptée par les géographes, les agronomes et les économistes. C'est pourquoi nos lecteurs retrouveront des noms familiers ou pour le moins connus ; de plus la transformation qu'apporte l'irrigation dans les départements du Gard et de l'Hérault, nous a évidemment conduit à considérer comme une région naturelle la zone qui reçoit ou qui va recevoir l'eau du Rhône.

Ainsi chaque lecteur recevra les avertissements concernant l'ensemble de son département et exclusivement ceux concernant son département. Il devra les utiliser en fonction de sa ou de ses propriétés ; c'est pourquoi nous recommandons de conserver soigneusement le présent bulletin et en particulier la page 2 (nomenclature des zones).

L'Inspecteur :	Le Contrôleur :
P. BERVILLE.	L.-L. TROUILLON.

P350

Exécution et interprétation des avis de traitement

Dans une précédente chronique, nous attirions l'attention de nos lecteurs sur les limites et les inconvénients des « calendriers de traitements » ; fondés sur des données moyennes qui coïncident rarement avec les données réelles du moment où s'impose tel ou tel traitement. La supériorité des avis des Stations d'Avertissements Agricoles sur ces « calendriers de traitements », fondés sur des données moyen-poser deux questions dont la première est de savoir si les avis des Stations sont infaillibles.

A cette question, on doit répondre qu'un avis comporte, comme toute entreprise humaine, un risque d'erreur ; ce risque est cependant extrêmement limité. En effet, c'est quotidiennement que la Station d'Avertissements est renseignée sur les conditions climatiques de la région et sur l'évolution biologique des cultures et de leurs ennemis. Il n'est pas moins vrai que, la plupart des produits étant préventifs, l'efficacité d'un traitement dépend en partie de l'évolution des conditions climatiques qu'on ne peut jamais prévoir avec une certitude absolue. Par ailleurs, pour une région donnée, il intervient toujours des influences locales qui font que les attaques d'un ennemi des cultures peuvent varier en intensité d'un lieu à un autre.

Ce sont ces remarques mêmes qui conduisent à poser cette seconde question : Les agriculteurs peuvent-ils adapter les recommandations contenues dans certains avis à des cas particuliers ? Deux sortes de considérations entrent alors en jeu, les unes météorologiques, les autres purement locales.

Un agriculteur peut parfois prendre l'initiative de retarder un traitement en fonction des conditions météorologiques de dernière heure, soit que le temps soit devenu très sec au moment de faire un traitement anticryptogamique, soit qu'au contraire, il soit devenu très frais au moment d'un traitement insecticide.

L'agriculteur peut également juger inutile d'effectuer un traitement conseillé ; en effet, la Station prend toujours un risque maximum en se plaçant dans le cas le plus défavorable des différentes situations composant son rayon d'action ; ce risque peut donc être moins grave en certaines situations ; encore faut-il que l'agriculteur soit à même de bien apprécier les circonstances locales qui atténuent ce risque et d'être certain que l'évolution du parasite à combattre ne se modifiera pas brutalement.

En revanche, on ne saurait trop conseiller de ne jamais décaler les dates de traitement indiquées par les Stations d'Avertissements, car cette façon de faire aboutit, dans presque tous les cas, à des traitements effectués à contre-sens.

Ajoutons que les avis des Stations étant élaborés en fonction du risque maximum, il est toujours inutile de faire davantage de traitements que n'en conseille la Station ; de plus, cette pratique entraînerait un décalage général des traitements qui peuvent être préconisés ultérieurement et l'on retomberait dans l'erreur indiquée précédemment. Il n'y a pas, en effet, que la date du premier traitement qui est importante, mais, plus encore, celles des suivants, car ces dates tiennent compte de l'évolution réelle du parasite constamment suivie par la Station d'Avertissements.

En résumé, il est toujours préférable, sauf dans des cas nettement tranchés, d'appliquer à la lettre les avis de traitement, plutôt que de se livrer à des interprétations et à des initiatives hasardeuses.

Nous dirons encore qu'il est indispensable de lire attentivement les avis de la Station d'Avertissements et les conseils donnés dans ce Bulletin, afin de bien comprendre les conditions régissant la lutte antiparasitaire et de pouvoir, à bon escient, prendre une initiative, par exemple renouveler un traitement après une soudaine pluie d'orage qui vient brusquement « lessiver » un traitement récent. Enfin les Stations d'Avertissements Agricoles n'ayant jamais trop de renseignements des divers points de leur région, il est conseillé à tous les abonnés de communiquer à leur Station les observations qu'ils peuvent faire localement sur l'évolution des divers ennemis des cultures.

L. BOUYX.

ABONNEMENT — RÉABONNEMENT

Nous recommandons à nos lecteurs de nous adresser immédiatement le montant de leur abonnement.

Ils éviteront ainsi des retards dans la réception des premiers avis qui sont primordiaux pour certaines espèces fruitières (abricotier en particulier).

En souscrivant immédiatement votre abonnement vous êtes certains de recevoir tous les numéros de Phytoma.

Utiliser la formule de C.C.P. ci-jointe en mentionnant « abonnement » ou « réabonnement » sur la partie réservée à la correspondance.

Ecrire vos noms et adresse en lettres d'imprimerie.

Les personnes qui désireraient recevoir régulièrement deux exemplaires du bulletin et un seul exemplaire de Phytoma sont priées de nous consulter sur le tarif qui pourrait leur être consenti (timbre pour la réponse).

La réception des 6 séries de suppléments départementaux implique également un tarif spécial d'abonnement.

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.